

Madame Françoise VANPEENE

Candidate 4^{ème} circonscription du Pas de Calais

Elections législatives 2022

A : Monsieur Daniel MOITEL

Président de l'ADCMBA

SOS BAIE D'AUTHIE

Etaples le 3 juin 2022,

Monsieur,

Je fais suite à votre lettre ouverte du 23 mai 2022 aux termes de laquelle vous interpellez les candidats aux élections législatives de juin prochain à propos des problèmes d'érosion touchant la baie d'Authie.

Je connais ce problème puisque l'activité professionnelle que j'exerce depuis maintenant dix ans m'amène à accompagner régulièrement des groupes au cœur de la baie d'Authie. Je connais aussi le fonctionnement des estuaires de type picard.

Je sais par ailleurs que des mesures d'urgence ont été réalisées notamment en 2019 avec la pose d'enrochements pour renforcer le pied de dune.

Au-delà de la baie d'Authie, et ainsi que vous le précisez vous-même, le problème d'érosion existe sur plusieurs secteurs du littoral de la région et plus largement du territoire français, même si je suis consciente qu'il existe des spécificités concernant la baie d'Authie.

Nous nous sommes engagés mon suppléant, Nicolas Depres, et moi-même à être à l'écoute et œuvrer en faveur de l'ensemble des citoyens de la circonscription et nous respecterons nos engagements.

Aussi, si je suis élue, je vous propose de vous rencontrer et d'organiser une visite sur le terrain afin de me permettre d'analyser précisément la situation. Comprenez en effet que j'ai une vision globale du phénomène mais que je ne maîtrise pas forcément comme vous tous les détails.

Par ailleurs, eu égard à tout ce que vous expliquez dans votre courrier, l'heure ne semble plus être aux tergiversations et à la négociation mais plutôt à l'action.

Je pense que la meilleure solution serait d'interroger le gouvernement dans le cadre d'une question écrite, d'une part sur l'application du PAPI et d'autre part sur les contraintes administratives qui entravent la mise en application des mesures. Cette démarche serait une première prise de contact et viserait à obtenir un rendez-vous auprès du ministère concerné.

On pourrait au-delà de cette procédure imaginer une action commune de plusieurs députés, qui rencontreraient des problèmes similaires dans le cadre de l'érosion du littoral dans leur

circonscription, ce qui permettrait d'avoir plus de poids. Le but dans ce cas étant d'agir dans l'intérêt général des populations concernées et au-delà des clivages politiques.

Le second point auquel vous faites référence concerne les abus de pouvoir ou de position dominante qui comme les conflits d'intérêt minent la société française depuis des dizaines d'années et ce dans tous les domaines et contre lesquels il faudrait également agir. Il est toujours possible de tenter une action en justice. Mais l'idéal serait qu'un nombre suffisant de députés s'opposent à toutes ces pratiques et que le gouvernement soit solidaire de cette démarche.

Telle est mon analyse de la situation.

Veillez agréer mes sincères salutations.

Françoise VANPEENE.